

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
Mme Diane Laverdière # 3	M. Jean-Philippe Larochelle # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-12-182 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2025
4. Correspondance et informations
 - a-Appui association pulmonaire
5. Dérogation mineure lot # 6 406 393
6. Adoption calendrier des cueillettes
7. Adoption calendrier des séances
8. Avis de motion et dépôt du règlement de taxation
9. Adoption des conditions salariales-employés 2026
10. Adoption des conditions salariales-conseillers 2026
11. Représentant sur les divers comités
12. Nomination conseiller pour siéger sur l'Office d'habitation du berceau de l'Abitibi
13. Renouvellement contrat H2LAB
14. Adoption code d'éthique et de déontologie des élu(e) s
15. Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés
16. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
17. Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets
18. Dépôt projet dans le fond culturel
19. Soumission déneigement secteur Sigouin
20. Avis de motion changement de règlement zonage #216
modifications grille de spécification MX-1
21. Adoption Plan stratégique 2025-2029

22. Adoption règlement 2025-281
23. Entente de réciprocité de service pour la protection contre l'incendie
24. Soumission achat d'une tour et d'un portable administration municipale
25. Soumission achat d'un portable agente de développement
26. Transfert des surplus non utilisés maison du citoyen
27. Transfert des surplus non utilisés lampadaires
28. Dépôt du rapport budgétaire du mois de novembre 2025
29. Adoption des dépenses
30. Varia :
31. Période de questions du public
32. Levée

Adoptée

2025-12-183 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2025-12-184 APPUI ASSOCIATION PULMONAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et unanimement résolu par les membres du conseil présents de donner son appui à l'association pulmonaire du Québec en publiant sur notre site internet et Facebook leurs outils numériques.

Adoptée

2025-12-185 DÉROGATION MINEURE LOT # 6 406 393

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure du lot # 6 406 393 par contre les deux serres devront être détruites. La dérogation mineure consiste à :

- ❖ Régulariser la marge de recul nord-ouest de la résidence 1.89m qui est inférieur à la marge prescrite de 2.0m;
- ❖ De régulariser la largeur avant de la résidence qui est de 4.97 m au lieu de 6.7 m prescrit;

- ❖ De régulariser la distance entre les deux remises qui est de 1.26 m qui est inférieur à la marge minimale prescrite de 2.0 m
- ❖ De régulariser la marge de recul arrière de 12.57 m de la remise (B) au certificat de localisation qui est inférieur à la marge minimale prescrite de 15 m;
- ❖ De régulariser les marges de recul latéral nord-ouest de la remise nommée (A) au certificat de localisation 1.16m et de la remise nommée (B) 1.45 m qui sont inférieures à la marge minimale prescrite de 2.0 m;
- ❖ Les marges de recul avant de la serre nommée (A) 4.10 m au certificat de localisation et de la serre nommée (B) 4.45 m sont inférieures à la marge minimale.

Adopté

2025-12-186 ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le calendrier des collectes 2026.

Adopté

2025-12-187 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le calendrier des séances comme suit

JOUR	DATES	HEURE
Lundi	12 janvier 2026	19 h 30
Lundi	2 février 2026	19 h 30
Lundi	9 mars 2026	19 h 30
Lundi	13 avril 2026	19 h 30
Lundi	4 mai 2026	19 h 30
Lundi	1er juin 2026	19 h 30
Lundi	6 juillet 2026	19 h 30
Mardi	18 août 2026	19 h 30
Lundi	14 septembre 2026	19 h 30
Lundi	5 octobre 2026	19 h 30
Lundi	2 novembre 2026	19 h 30
Lundi	7 décembre 2026	19 h 30

Adopté

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION ET DÉPÔT DU PROJET

Madame la conseillère Diane Laverdière donne un avis de motion et le dépôt du règlement sur l'imposition des taxes et modes de paiement 2026.

Adoptée

2025-12-188 ADOPTION DES CONDITIONS SALARIALES-EMPLOYÉS 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'il va y avoir une augmentation de 3 % de salaire pour les employés.

Adoptée

2025-12-189 ADOPTION DES CONDITIONS SALARIALES-CONSEIL 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'il va y avoir une augmentation de 3 % de salaire pour les membres du conseil.

Adoptée

2025-12-190 REPRÉSENTANT SUR LES DIVERS COMITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et unanimement résolu d'accepter les représentants sur les comités comme suit :

Chemin et bâtiments :

Monsieur le conseiller Gaétan Boutin

Comité intermunicipal :

Le maire André Rioux, et monsieur le conseiller Yvon Lantagne

Ressources humaines :

Le maire André Rioux et madame la conseillère Johanne Sabourin

Communautaire, activités sociales et activités jeunesse :

Madame la conseillère Diane Laverdière

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Monsieur le conseiller Martin Thibeault

Sécurité civile :

Le maire André Rioux, monsieur le conseiller Gaétan Boutin, monsieur le conseiller Martin Thibeault

Loisirs, sport et culture :

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et monsieur le conseiller Gaétan Boutin

Comité du tourisme :

Le maire André Rioux

Comité de gestion du sentier multi-usage et espaces verts :

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et madame la conseillère Diane Laverdière

Ressources humaines pompiers :

Monsieur le conseiller Martin Thibeault

Corporation de développement :

Madame la conseillère Johanne Sabourin

Festivités champêtres :

Madame la conseillère Johanne Sabourin et monsieur le conseiller Gaétan Boutin.

Adoptée

2025-12-191 NOMINATION CONSEILLER POUR SIÉGER SUR L'OFFICE D'HABITATION DU BERCEAU DE L'ABITIBI

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de nommer monsieur le conseiller Yvon Lantagne pour siéger sur l'Office d'Habitation du Berceau de l'Abitibi.

Adoptée

2025-12-192 RENOUVELLEMENT CONTRAT H2LAB

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le renouvellement de contrat 2026 H2LAB.

Adoptée

2025-12-193 ADOPTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E) S

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élu(e) s .

Adoptée

2025-12-194 ADOPTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le code d'éthique et de déontologie des employés.

Adopté

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Lors de la séance du conseil du 8 décembre 2025, les 7 membres du conseil ont déposé leurs intérêts pécuniaires.

Adoptée

2025-12-195 CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite emprunter par billets pour un montant total de 189 300 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
181	189 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence; **ATTENDU QUE**, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 181, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 janvier 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 janvier et le 14 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier (ère) -trésorier (ère) ou trésorier (ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	16 000 \$	
2028.	16 600 \$	
2029.	17 200 \$	
2030.	17 900 \$	
2031.	18 500 \$	(à payer en 2031)
2031.	103 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 181 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 janvier 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2025-12-196 DÉPÔT PROJET DANS LE FONDS CULTUREL

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau agente de développement, à remplir et déposer tous les documents nécessaires pour le projet culturel- spectacle le roi moustique.

Adopté

2025-12-197 SOUSSION DÉNEIGEMENT RÉSERVOIR SECTEUR SIGOUIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la soumission de monsieur Rock Pelletier pour le déneigement du réservoir d'eau secteur Sigouin au coût de 800 \$ pour l'année et la moitié sera assumé par la municipalité de La Corne.

Adoptée

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # #216

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle donne un avis de motion et le dépôt du projet de règlement sur le changement de zonage #216 modifications grille de spécification MX-1

Adopté

2025-12-198 ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025-2029

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le plan stratégique 2025-2029, celui-ci sera publié sur le site internet de la municipalité.

Adopté

2025-12-199 ADOPTION RÈGLEMENT 2025-281

Modifiant le règlement de zonage #126 afin d'apporter des modifications à la grille de spécification de la zone FO-2

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage en vigueur afin de diversifier l'offre résidentiel;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gaétan Boutin lors de la séance du 3 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 -Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier la grille de spécification de la zone FO-2 afin d'autoriser certains usages résidentiels supplémentaires.

ARTICLE 2-Modification à la grille de spécifications

La grille de spécifications de la zone FO-2 est modifiée comme suit :

Dans le groupe d'usages< Résidentiel>, sont désormais autorisés :

- Habitation unifamiliale isolée;
- Habitation unifamiliale jumelée;
- Habitation bi familiale isolée.

ARTICLE 3- Disposition finales

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et l'urbanisme.

ANNEXE 1 Grille de spécification FO-2 en vigueur

ANNEXE 2 Grille de spécification FO-2 projeté

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le règlement 2025-281 modifiant le règlement de zonage #126 afin d'apporter des modifications à la grille de spécification de la zone FO-2.

Adopté

2025-12-200 ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ DE SERVICE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu une entente de réciprocité de services pour la protection contre l'incendie ayant pour objet de permettre à chacune des municipalités participantes de se prêter mutuellement secours lors d'un sinistre sur le territoire de l'autre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4, relatif à la direction des opérations, prévoit que l'officier désigné dans la municipalité requérant assistance assume la charge des opérations se déroulant dans sa municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition ne traite pas expressément de la situation où aucun pompier, officier ou représentant désigné de la municipalité requérant assistance ne peut être présent sur les lieux du sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent qu'il est nécessaire d'assurer une continuité opérationnelle ininterrompue, d'éviter toute ambiguïté quant à leur responsabilité respective et de garantir une protection adéquate pour les équipes d'intervention et les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur en responsabilité civile de la Ville a recommandé la clarification formelle de cette situation afin d'assurer, en tout temps, une couverture appropriée ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent avenant;

2. AJOUT À L'ARTICLE 4-DIRECTION DES OPÉRATIONS

Le texte suivant est inséré à la suite du premier alinéa de l'article 4 de l'entente de réciprocité :

<<Advenant qu'aucun pompier, officier ou représentant dûment autorisé de la municipalité requérant assistance ne puisse se présenter sur les lieux du sinistre dans un délai raisonnable, la direction des opérations est assumée temporairement par l'officier le plus haut gradé de la municipalité répondante présent sur les lieux. Cet officier exerce pleine autorité opérationnelle jusqu'à l'arrivée d'un officier dûment autorisé de la municipalité requérante.

La municipalité requérante doit dépêcher, dans les meilleurs délais, un représentant autorisé pour reprendre la direction des opérations, afin que le commandement ne demeure entre les mains de l'officier répondant plus longtemps que nécessaire. Le transfert du commandement s'effectue alors sans délai.

L'exercice temporaire du commandement pour l'officier de la municipalité répondante est réputé être effectué dans le cadre de l'application de la présente entente, et est soumis aux règles de responsabilité civile qu'elle prévoit.>>

3. INTÉGRATION À L'ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ

Le présent avenant fait partie intégrante de l'entente liant les parties et doit être interprété conjointement avec celle-ci.

4. MAINTIEN DES AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions de l'entente demeurent inchangées et pleinement en vigueur.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à la date de signature par les parties.

6. AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties reconnaissent avoir lu le présent avenant et en comprennent la portée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter l'ajout à l'article 4 dans l'entente de réciprocité de service pour la protection contre l'incendie.

Adopté

2025-12-201 SOUMISISON ACHAT D'UNE TOUR ET D'UN PORTABLE
ADMINISTRATION MUNICIPALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la soumission de Nortech au coût de 3 290.89 \$ avant taxes pour une tour et un portable à l'administration municipale.

Adopté

2025-12-202 SOUSSION ACHAT D'UN PORTABLE AGENTE DE
DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la soumission de Nortech au coût de 1 374.40 \$ taxes non incluses pour un portable qui servira à l'agente de développement.

Adoptée

2025-12-203 TRANSFERT DES SURPLUS MAISON DU CITOYEN

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'utiliser les surplus affectés qui se rattache à la maison du citoyen.

Adopté

2025-12-204 TRANSFERT SURPLUS LAMPADAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'utiliser les surplus affectés qui se rattache aux lampadaires.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

2025-12-205 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de novembre 2025 et celles prévisibles de décembre 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'octobre pour un total de 161 328.11 \$
Versement par chèque C2500143 à C2500154
Paiement en ligne sécurisée L2500096 à L2500105
Paiement par transfert électronique P2500200 à P25000221

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de décembre 2025

Salaires payés en novembre 2025 pour un total de 30 236.88 \$
D2500353 à D2500397 et P2500013 à P2500025

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-206 LEVÉE

À 19h54 il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux, Maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.